



# Dispositif ALERTE COMMERCES

Pour la sécurité de votre commerce

**COMMERCANTS ET PRESTATAIRES DE SERVICES  
AUX PARTICULIERS**

**MIEUX VAUT PREVENIR QUE GUERIR !**




**Un appel à vigilance rapide et collectif par l'envoi de sms**

Pour être prévenus de délits touchants actuellement les commerces de notre département, la Préfecture de l'Ain, avec la Gendarmerie, la Police Nationale et la CCI de l'Ain ont mis en place un **dispositif centralisé d'alerte par sms appelé ALERTE COMMERCES**.

Ce dispositif, déjà initié et testé dans le Jura, est destiné à **vous prévenir en cas de vols** à main armée ou avec violence, de vols à l'étalage commis en bande et d'escroqueries (par faux moyens de paiement, à la fausse qualité, aux rendez-moi...) dans votre secteur d'activité, votre commune... et pouvant se reproduire ou se propager **rapidement dans tout le département**.

**L'adhésion au dispositif est gratuite**

Gratuitement, vous recevez les sms collectifs, émis par les forces de l'ordre et signé GENDARCCIA :

-  Il suffit d'adhérer au dispositif par signature d'un contrat à retourner en deux exemplaires à la CCI de l'Ain, en indiquant votre numéro de portable et votre numéro RCS (**contrat d'adhésion disponible sous [www.ain.cci.fr](http://www.ain.cci.fr) ou sur simple demande**).
-  Les alertes sont émises exclusivement par les forces de l'ordre, après contrôle sur des faits avérés.
-  Le système fonctionne 7 jours/7, pour les faits se déroulant aux heures habituelles d'ouverture des commerces et services



Suite au verso ->



**RESTEZ  
CONNECTÉ**  
SUIVEZ L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE  
DE VOTRE TERRITOIRE @

Application téléchargeable sur Apple Store ou Play Store

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain - 1 rue Joseph Bernier - CS 60048 - 01002 Bourg-en-Bresse Cedex  
T. 04 74 32 13 00 - F. 04 74 21 42 63 - [commerce@ain.cci.fr](mailto:commerce@ain.cci.fr) [www.ain.cci.fr](http://www.ain.cci.fr)  
Contact : **Thierry TOLLON - Développement du Commerce**

## Les questions les plus souvent posées

### → Mon numéro de portable reste-t-il confidentiel ?

Le contrat garantit que votre numéro de portable n'aura aucun autre usage, ni par la CCI de l'Ain, ni par les forces de l'ordre, ni par d'autres acteurs.

### → Comment savoir si l'alerte n'est pas une rumeur ?

Seules les personnes habilitées au sein du centre opérationnel de la Gendarmerie et qui disposent d'un code d'accès peuvent émettre les sms, ceux-ci sont intitulés ALERTE COMMERCES et émis sous le code GENDARCCIA.

### → Combien cela va me coûter ?

L'envoi des sms est intégralement pris en charge par la CCI de l'Ain pour ses ressortissants inscrits au RCS.

### → Si je change de numéro ?

Il est nécessaire de prévenir la CCI de l'Ain pour qu'elle fasse les modifications nécessaires.

### → Et, si je suis tout de même victime d'un vol ou d'une agression ?

Si c'est malheureusement le cas, ALERTE COMMERCES est uniquement un dispositif de prévention. Il faut alors alerter les forces de l'ordre en faisant le 17, déposer plainte et ne pas hésiter à contacter l'AVEMA chargée de l'Aide aux Victimes au 04 74 32 27 12. Votre témoignage pourrait servir à alerter vos collègues.